



Extrait du registre des délibérations  
du Conseil de la Communauté de  
Communes Touraine Vallée de l'Indre

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 31 MARS 2022

\*\*\*\*\*

**N°D2022\_064**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022**

Date de convocation : le 25 mars 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 55  
Nombre de conseillers présents : 42  
Nombre de conseillers représentés : 8  
Nombre de conseillers votants : 50

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

#### **Conseillers communautaires présents :**

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Laurent GUENault, Alain JAOUEN, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

#### **Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT  
Olivier BOUSSOU donne pouvoir à Séverine HEFTI-BOYER  
Christel DUCLOS donne pouvoir à Jean-Luc CADIOU  
Alain ESNAULT donne pouvoir à Stéphanie LEFIEF  
Sylvie GINER donne pouvoir à Béatrice TILLIER  
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE  
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD  
Didier LAUMOND donne pouvoir à Frédéric GRILLET

#### **Conseillers communautaires absents excusés :**

Bénédicte BEYENS, Stéphane de COLBERT, Emmanuel DUFAY, Patrick NATHIE, Alain PATRICE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc CADIOU

\*\*\*\*\*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 ;

VU l'avis favorable de la commission « Moyens Généraux » en date du 19 janvier 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 27 janvier 2022 ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2022 Principal ;

**Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **DE DECIDER** de voter par chapitre pour les deux sections sans vote sur chacun des chapitres ;
- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2022 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section fonctionnement</b>	34 531 446,88	34 531 446,88
<b>Section investissement</b>	14 022 062,76	14 022 062,76

Pour extrait conforme,

